



**Prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux
sur les produits de placements à revenu fixe de source étrangère
et les produits des bons et contrats de capitalisation
et d'assurance-vie de source européenne
(articles 125D et 125A du code général des impôts)**

Mois concerné par la déclaration

Mois au cours duquel les revenus ont été encaissés

Identification du redevable

Nom et prénoms

Nom de naissance

Adresse

Date et lieu de naissance

Identification du déclarant *lorsqu'il est différent du redevable*

Dénomination

Adresse de l'établissement

N° d'identification *si une convention a été signée*

PaïementSomme à payer *Reporter le montant déterminé en dernière page, case QR*

Mode de paiement

 Numéraire Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France**Date et signature**

Cadre réservé à l'administration

Droits:

N° d'opération:

Date:

Absence d'option:

 absence de paiement paiement partiel dépôt hors délai

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Prélèvement forfaitaire

BASE IMPOSABLE

TAUX

MONTANT DÛ

Produits de placements à revenu fixe de source étrangère

Produits soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire

Intérêts et produits des obligations, créances, dépôts, cautionnements, comptes courants, comptes bloqués d'associés, fonds communs

de créances, bons de caisse

BA

× 24 %

IA

Produits des bons de caisse perçus par un bénéficiaire anonyme soumis au prélèvement forfaitaire libératoire

Bons émis avant le 1.1.1998

× 42 %

Bons émis à compter du 1.1.1998

× 60 %

Total

IF

Revenus exonérés des impatriés

EA

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne

Produits soumis sur option au prélèvement forfaitaire libératoire

Bons ou contrats émis à compter du 1.1.1990 d'une durée de :

- moins de 4 ans

BM

× 35 %

- de 4 à 8 ans

BN

× 15 %

- 8 ans et plus

BO

× 7,5 %

Bons ou contrats émis du 1.1.1983 au 31.12.1989 d'une durée de :

- moins de 2 ans

BP

× 45 %

- de 2 à 4 ans

BR

× 25 %

- de 4 à 6 ans

BS

× 15 %

- 6 ans et plus

BT

× 7,5 %

Bénéficiaire anonyme

× 60 %

Total

Imputation du crédit d'impôt étranger

Total net

IC

Ou, si le crédit d'impôt excède le prélèvement dû, reliquat de crédit d'impôt étranger

OL

À reporter ligne OM pour imputation sur les prélèvements sociaux dus au titre des mêmes produits

Revenus exonérés des impatriés

EB

Produits d'épargne solidaire de source étrangère

Produits soumis au prélèvement obligatoire libératoire

BC

× 5 %

Imputation des crédits d'impôt :

- crédit d'impôt étranger

- crédit d'impôt « directive épargne »

Total net

IE

Ou, si le crédit d'impôt excède le prélèvement dû au titre des mêmes produits :

- reliquat de crédit d'impôt étranger

OE

- reliquat de crédit d'impôt « directive épargne »

OD

À reporter lignes ON et OP pour imputation sur les prélèvements sociaux dus au titre des mêmes produits

Revenus exonérés des impatriés

EC

Total du prélèvement forfaitaire à payer : IF + IC + IE

OS

A335

Prélèvements sociaux

BASE IMPOSABLE

TAUX

MONTANT DÛ

Produits de placements à revenu fixe de source étrangère

Base imposable	BD	<input type="text"/>		
CSG		<input type="text"/>	× 8,2 %	<input type="text"/>
Prélèvement social		<input type="text"/>	× 4,5 %	<input type="text"/>
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		<input type="text"/>	× 0,3 %	<input type="text"/>
Prélèvement de solidarité		<input type="text"/>	× 2 %	<input type="text"/>
CRDS		<input type="text"/>	× 0,5 %	<input type="text"/>
Total				PF <input type="text"/>

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de source européenne

CSG		<input type="text"/>	× 3,4 %	<input type="text"/>
...		<input type="text"/>	× 7,5 %	<input type="text"/>
...		<input type="text"/>	× 8,2 %	<input type="text"/>
Total				PQ <input type="text"/>
Prélèvement social		<input type="text"/>	× 2 %	<input type="text"/>
...		<input type="text"/>	× 4,5 %	<input type="text"/>
Total				PS <input type="text"/>
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		<input type="text"/>	× 0,3 %	PZ <input type="text"/>
Prélèvement de solidarité		<input type="text"/>	× 2 %	PG <input type="text"/>
CRDS		<input type="text"/>	× 0,5 %	PV <input type="text"/>
Total brut: PQ + PS + PZ + PG + PV				<input type="text"/>
Imputation du crédit d'impôt étranger <i>Report de la ligne OL</i>				OM <input type="text"/>
Total net				PC <input type="text"/>

Produits d'épargne solidaire de source étrangère

Base imposable		<input type="text"/>		
CSG		<input type="text"/>	× 8,2 %	<input type="text"/>
Prélèvement social		<input type="text"/>	× 4,5 %	<input type="text"/>
Contribution additionnelle « solidarité, autonomie »		<input type="text"/>	× 0,3 %	<input type="text"/>
Prélèvement de solidarité		<input type="text"/>	× 2 %	<input type="text"/>
CRDS		<input type="text"/>	× 0,5 %	<input type="text"/>
Total brut				<input type="text"/>
Imputation des crédits d'impôt:				
- crédit d'impôt étranger <i>Report de la ligne OE</i>				ON <input type="text"/>
- crédit d'impôt « directive épargne » <i>Report de la ligne OD</i>				OP <input type="text"/>
Total net				PE <input type="text"/>

Ou, si le crédit d'impôt « directive épargne » excède les prélèvements sociaux, reliquat de crédit d'impôt

Total des prélèvements sociaux à payer: PF + PC + PE

PU 0701

MONTANT TOTAL À PAYER: OS + PU

QR

À reporter en première page.